

TARIFS DES PARTENARIATS 2025

■ Hôtels / Restaurants

Tarifs TTC

Partenariat de base		128,00 €
+ par chambre	Hôtel non classé	1,90 €
	Hôtel 1 étoile	3,00 €
	Hôtel 2 étoiles	6,00 €
	Hôtel 3 étoiles	8,90 €
	Hôtel 4 étoiles	12,00 €
	Hôtel 5 étoiles	15,00 €
+ par couvert (salle)	Restauration rapide	0,30 €
	Spécialités, brasseries	0,60 €
	Cuisine traditionnelle	1,30 €
	Cuisine gastronomique	2,20 €

■ Campings

Partenariat de base		90,00 €
+ par emplacement*	1 étoile / aire naturelle	0,30 €
	2 étoiles	0,40 €
	3 étoiles	0,60 €
	4 étoiles	0,80 €
	5 étoiles	1,00 €
+ par chalet ou mobil-home*		41,00 €

■ Meublés / Gîtes

Partenariat de base	** Classé / Labellisé	140,00 €
	Non Classé / Non labellisé	164,00 €
+ meublé / gîte supplémentaire	** Classé / Labellisé	40,00 €
	Non Classé / Non labellisé	52,00 €

■ Chambres d'hôtes

1ère chambre	** Labellisée	91,00 €
	Non labellisée	106,00 €
Chambre supplémentaire	* Labellisée	29,00 €
	Non labellisée	40,00 €

■ Prestataires d'activités

	129,00 €
--	-----------------

■ Commerces

	105,00 €
--	-----------------

■ Associations / Ateliers arts

	70,00 €
--	----------------

■ Hébergements de groupes

	0 à 100 lits	337,00 €
	101 à 200 lits	449,00 €
	201 à 300 lits	561,00 €
	Plus de 300 lits	665,00 €

* Plafond du partenariat pour les campings : 2 000€

** Labels Gîtes de France, Fleurs de Soleil, Clévacances, Accueil Paysan et Hébergement classé.
Veuillez consulter la page MÉTHODE DE CALCUL pour fixer le montant de votre partenariat.

TARIFS DES PARTENARIATS 2025

MÉTHODE DE CALCUL POUR VOTRE PARTENARIAT



Vous êtes hôtelier-restaurateur

partenariat de base
+
(tarif hôtel selon classement $\times$ nombre de chambres)
+
(tarif restaurant selon votre catégorie $\times$ nombre de couverts)

Exemple :

Votre hôtel de 10 chambres est classé « 1 étoile »
et votre restaurant traditionnel a une capacité de 40 couverts :

$$128 + (3 \times 10) + (1,30 \times 40) = 210 \text{ €}$$

Votre montant de partenariat pour l'année est de 210 €



Vous êtes propriétaire ou gérant d'un camping avec mobil-homes ou chalets

partenariat de base
+
(tarif camping selon classement $\times$ nombre d'emplacements)
+
41€ par chalet ou mobil-home

Exemple :

Votre camping est classé « 2 étoiles » avec 100 emplacements 4 chalets et 3 mobil-homes :

$$90 + (0,40 \times 100) + (41 \times 7) = 417 \text{ €}$$

Votre montant de partenariat pour l'année est de 417 €

Plafond du partenariat : 2 000€



Vous êtes propriétaire d'un ou plusieurs meublés / gîtes

partenariat de base
[meublé ou gîte] selon classement
+
tarif [meublé ou gîte] supplémentaire selon classement

Exemple :

Votre [meublé ou gîte] est labellisé, vous avez 1 [meublé ou gîte] supplémentaire labellisé :

$$140 + 40 = 180 \text{ €}$$

Votre montant de partenariat pour l'année est de 180 €